



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-trois janvier deux mil dix-huit, se sont réunis salle des fêtes de Presly, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 29 janvier 2018

Délibération n° 2018-01-08

Autorisation à signer les contrats de reprise

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 30

Nombre de votants : 32

Conseillers titulaires présents : M. Denis MARDESSON, Mme Anne CASSIER, M. Jean-Marc LETOURNEAU, Mme Annette RAFIGNAT, M. Jean CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Annette BUREAU, M. Jean-Claude TURPIN, Mme Martine MALLET, M. Sylvain DUVAL, Mme Marie-France DORISON, M. Jean-Pierre ROUARD, M. Alain TASSEZ, M. Patrick DEVROIX, M. Pascal MARGERIN, Mme Ariane CHESTIER, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, M. Ulrich BAUDIN, M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Gilbert ETIEVE, M. François COUDRAT, M. Béraud DE VOGUE, M. Lucien RAFFESTIN, Mme Sylvie GIBOINT.

Conseiller suppléant présent : M. Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : M. Jean-Pierre ENGUERRAND a donné pouvoir à Mme Ariane CHESTIER,
M. Gérard CHALINE a donné pouvoir à M. Joël COULON.

Absents excusés : M. Xavier TABOURNEL, M. David DALLOIS

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GIBOINT

Dans le cadre de la gestion du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, les différents matériaux collectés font l'objet d'une reprise. Trois modes de reprises s'offrent aux collectivités : l'option filière, via une fédération ou bien en revente directe. La Communauté de communes Sauldre et Sologne, comme la grande majorité des EPCI gestionnaire de service OM adhère à l'option filière, qui permet d'être assuré d'avoir un repreneur, et qui garantit un prix de reprise fixé au niveau national.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 22 janvier 2018,

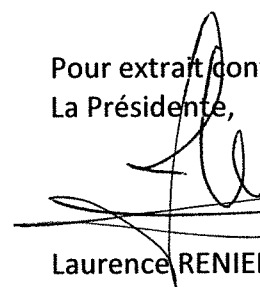
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

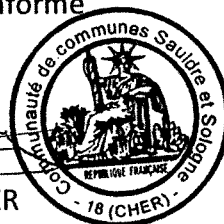
Article 1 : AUTORISE la Présidente à signer les contrats de reprise des matériaux en option « filière » avec les repreneurs suivants :

- OI Manufacturing pour le verre
- REGAL AFFIMET pour l'aluminium
- REVIPAC pour le papier-carton issue de la collecte sélective
- VALORPLAST pour les plastiques
- ARCELOR MITTAL pour l'acier

Article 2 : PRECISE que la durée des contrats sera identique à celle du Contrat Aide à la Performance 2018-2022 passé avec CITEO soit quatre ans.

Pour extrait conforme
La Présidente,


Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,
le 31/01/2018
et de sa publication le 31/01/2018

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20180129-2018-01-08-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018